

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 6 juin 2022

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Boischatel, tenue le 6^e jour du mois de juin 2022, 20 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des 2, 5, 9 et 30 mai 2022
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de mai 2022
5. Période de questions:
 - 5.1 Membres du conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION

6. Achats au fonds de roulement
7. Adoption du Règlement d'emprunt numéro 2022-1137 *décrétant une dépense de 2 189 000 \$ et un emprunt de 2 189 000 \$ pour l'acquisition d'un camion échelle pour le service de sécurité incendie*
8. Adoption du Règlement numéro 2022-1138 *modifiant le Règlement de circulation numéro 2002-732*
9. Adoption du Règlement numéro 2022-1139 *ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 2002-733 relatif à la sécurité, paix et ordre*
10. Adoption du Règlement numéro 2022-1140 *concernant le contrôle des animaux*
11. Adoption du Règlement numéro 2022-1141 *ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement de la Municipalité de Boischatel de 550 000 \$ à même les surplus libres*
12. Adoption du Règlement numéro 2022-1142 *modifiant le Règlement numéro 2017-1035 sur la tarification des différents services municipaux*
13. Adoption du Règlement numéro 2022-1143 *décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*
14. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1144 *ayant pour objet de rendre publiques les rues du Sous-Bois, du Bosquet, de l'Érablière, des Tilleuls et une partie des rues des Rochers et des Onyx*
15. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 2022-1145 *décrétant une dépense de 3 185 000 \$ et un emprunt de 3 185 000 \$ pour la réfection d'une partie de la rue des Opales et ses infrastructures*

16. Autorisation d'appel d'offres – Cueillette et transport des ordures ménagères, des encombrants et des feuilles mortes
17. Acceptation finale des travaux – Bâtiment d'entreposage préfabriqué
18. Adoption du budget révisé 2022 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré
19. Autorisation – Vente d'une parcelle de terrain
20. Demande d'aide financière – Fonds des régions et ruralité – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale
21. Demande de relocalisation de l'École de Boischatel – Bâtiment du Bocage
22. Autorisation de signature – Entente École secondaire Saint-Jean-Eudes
23. Embauche – Adjointe à la comptabilité
24. Embauche – Agente de secrétariat

TRAVAUX PUBLICS

25. Autorisation de dépenses – Fourniture de pavage en vrac 2022
26. Autorisation de dépenses – Signaleurs – Travaux de réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès
27. Autorisation de dépenses – Équipements de déneigement – Chargeur sur roues
28. Travaux d'infrastructures – Route des Trois-Saults

URBANISME

29. Demande de permis au PIIA – CCU du 24 mai 2022
30. Demande de dérogation mineure – 5 015, avenue Royale
31. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1146 *relatif à la démolition d'immeuble*
32. Adoption du projet règlement numéro 2022-1146 *relatif à la démolition d'immeuble*

LOISIRS

33. Nomination d'un superviseur – Entretien des équipements récréatifs

INCENDIE

34. Création de postes de lieutenant

DIVERS

35. Périodes de questions :
 - 35.1 Membres du conseil
 - 35.2 Public
36. Levée / Ajournement

2022-06-170

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

Le greffier-trésorier adjoint avise les membres du conseil de la correction effectuée au procès-verbal du 7 mars 2022. La correction d'office porte sur une erreur de frappe. À la résolution numéro 2022-03-084 – Autorisation de dépenses - Acquisition d'un camion « pick-up », il aurait dû être écrit un montant de 47 187 \$ plus les taxes au lieu de 41 187 \$ plus les taxes tel que décrit dans les documents fournis aux membres du conseil.

2022-06-171

3. Adoption des procès-verbaux des 2, 5, 9 et 30 mai 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux des 2, 5, 9 et 30 mai 2022 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.

2022-06-172

4. Adoption du paiement des dépenses du mois de mai 2022

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de mai 2022, tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Travaux – rue Vézina

De la part de l'assistance :

- Travaux – rue Vézina

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 24.

ADMINISTRATION

2022-06-173

6. Achats au fonds de roulement

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour différents véhicules de la Municipalité;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2022 selon la liste soumise ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour différents véhicules de la Municipalité pour un montant total de 16 000 \$, plus les taxes.

Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2023 pour une période de trois (3) ans.

2022-06-174

7. Adoption du Règlement d'emprunt numéro 2022-1137 décrétant une dépense de 2 189 000 \$ et un emprunt de 2 189 000 \$ pour l'acquisition d'un camion pompe-échelle pour le service de sécurité incendie

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot lors de la séance régulière du conseil tenue le 2 mai 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Considérant que le conseil municipal juge opportun de procéder à l'acquisition d'un camion échelle pour le service de sécurité incendie;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un règlement d'emprunt auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le Règlement d'emprunt numéro 2022-1137 décrétant une dépense de 2 189 000 \$ et un emprunt de 2 189 000 \$ pour l'acquisition d'un camion échelle pour le service de sécurité incendie soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2022-06-175

8. **Adoption du Règlement numéro 2022-1138 modifiant le Règlement de circulation numéro 2002-732**

Considérant la volonté du conseil municipal de procéder à l'ajout d'arrêts obligatoires et d'interdictions de stationner;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les annexes A, K et L du Règlement numéro 2002-732 concernant la circulation;

Considérant les incidents routiers survenus récemment dans la côte de l'Église impliquant des camions et des véhicules-outils;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier certaines dispositions ainsi que l'annexe R du Règlement numéro 2002-732 concernant la circulation afin d'éviter que de tels incidents se reproduisent;

Considérant que le paragraphe 50 de l'article 626 du Code de la sécurité routière (RL RQ, c. C-24.2, ci-après : « CSR ») permet à la Municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique, pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation appropriée;

Considérant que l'article 291 du CSR permet à la Municipalité de restreindre ou d'interdire sur un chemin, dont elle est responsable de l'entretien, la circulation de tous ou de certains véhicules lourds;

Considérant que l'article 291.1 du CSR prévoit que la restriction ou l'interdiction de circuler prévue à l'article 291 peut être partiellement levée, par une signalisation appropriée, pour permettre de se rendre à un endroit où l'on ne peut accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin d'y prendre ou d'y livrer un bien, d'y fournir un service, d'y exécuter un travail, d'y faire réparer le véhicule ou de le conduire à son point d'attache;

Considérant qu'il est nécessaire de réviser la réglementation municipale en lien avec la circulation des camions, des véhicules-outils, des autobus et des minibus sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la Municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 mai 2022 ainsi que d'un avis de motion donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le Règlement numéro 2022-1138 *modifiant le Règlement de circulation numéro 2002-732* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2022-06-176

9. **Adoption du Règlement numéro 2022-1139 ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 2002-733 relatif à la sécurité, paix et ordre**

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le Règlement numéro 2002-733 *relatif à la sécurité, paix et ordre*;

Considérant qu'il est nécessaire d'abroger l'annexe « A » du Règlement numéro 2002-733 *relatif à la sécurité, paix et ordre*;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 mai 2022 ainsi que d'un avis de motion donné par monsieur le conseiller Daniel Morin lors de la même séance ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement que le Règlement numéro 2022-1139 ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 2002-733 relatif à la sécurité, paix et ordre soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2022-06-177

10. Adoption du Règlement numéro 2022-1140 concernant le contrôle des animaux

Considérant que le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ ch. P-38.002, r. 1) est entré en vigueur le 3 mars 2020 ;

Considérant que ce même règlement détermine les pouvoirs des municipalités locales concernant l'encadrement des chiens, incluant les déclarations de chiens potentiellement dangereux et les ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens ;

Considérant que le territoire de la Municipalité est déjà régi par un règlement concernant les animaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a notamment lieu :

- De régir tous les animaux sur le territoire de la Municipalité ;
- D'imposer aux propriétaires de chiens l'obligation de se procurer une licence ;
- De décréter que certains animaux et certaines situations ou faits constituent une nuisance et de les prohiber ;
- De protéger les citoyens en encadrant la garde des chiens potentiellement dangereux ;

Considérant que le Règlement numéro 2002-730 ayant trait aux animaux doit être abrogé et remplacé afin de respecter les normes établies par le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

Considérant que les articles 455 et 492 du Code municipal du Québec (RLRQ ch. C-27.1) permettent à la Municipalité de prévoir des pénalités et des autorisations pour ses officiers aux fins d'application du présent règlement;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance régulière du 2 mai 2022 ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le Règlement numéro 2022-1140 concernant le contrôle des animaux soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2022-06-178

11. Adoption du Règlement numéro 2022-1141 ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement de la Municipalité de Boischatel de 550 000 \$ à même les surplus libres

Considérant que la Municipalité de Boischatel est régie par les dispositions du Code municipal;

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 1094 du Code municipal, la Municipalité a le pouvoir de créer et d'opérer un fonds de roulement;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 mai 2022 ainsi que d'un avis de motion donné par monsieur le conseiller Jean-François Paradis lors de la même séance ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement que le Règlement numéro 2022-1141 ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement de la Municipalité de Boischatel de 550 000 \$ à même les surplus libres soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2022-06-179

12. Adoption du Règlement numéro 2022-1142 modifiant le Règlement numéro 2017-1035 sur la tarification des différents services municipaux

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le Règlement numéro 2017-1035 *relatif à la tarification de différents services municipaux* afin de remplacer la section H) *LOCATION D'ÉQUIPEMENTS* de l'annexe 5 ;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 5 mai 2022 à 16 h 30, ainsi que d'un avis de motion donné par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement que le Règlement numéro 2022-1142 *modifiant le Règlement numéro 2017-1035 sur la tarification des différents services municipaux* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2022-06-180

13. Adoption du Règlement numéro 2022-1143 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires ;

Considérant que ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées ;

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du Code municipal du Québec, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin ;

Considérant qu'en vertu de l'article 961 du Code municipal du Québec, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ;

Considérant qu'en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du Code municipal du Québec, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin ;

Considérant que l'article 176.4 du Code municipal du Québec, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot à la séance extraordinaire du conseil tenue le 30 mai 2022 et qu'un projet de règlement a été présenté à la même séance ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le Règlement numéro 2022-1143 *décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2022-06-181 14. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1144 ayant pour objet de rendre publiques les rues du Sous-Bois, du Bosquet, de l'Érablière, des Tilleuls et une partie des rues des Rochers et des Onyx**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Martine Giroux qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2022-1144 *ayant pour objet de rendre publiques les rues du Sous-Bois, du Bosquet, de l'Érablière, des Tilleuls et une partie des rues des Rochers et des Onyx*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2022-06-182 15. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 2022-1145 décrétant une dépense de 3 185 000 \$ et un emprunt de 3 185 000 \$ pour la réfection d'une partie de la rue des Opales et ses infrastructures**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Daniel Morin qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement d'emprunt numéro 2022-1145 *décrétant une dépense de 3 185 000 \$ et un emprunt de 3 185 000 \$ pour la réfection d'une partie de la rue des Opales et ses infrastructures*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2022-06-183 16. **Autorisation d'appel d'offres – Cueillette et transport des ordures ménagères, des encombrants et des feuilles mortes**

Considérant que le contrat pour la cueillette, le transport et la disposition des ordures ménagères, des encombrants et des feuilles mortes se termine le 31 décembre 2022;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat pour la cueillette et le transport des ordures ménagères, des encombrants et des feuilles mortes ;

Considérant les articles 934 à 936 du Code municipal du Québec, concernant l'adjudication des contrats municipaux par appels d'offres publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder à la demande de soumissions publiques pour l'octroi d'un contrat pour les services de cueillette et transport des ordures ménagères, des encombrants et des feuilles mortes.

2022-06-184 17. **Acceptation finale des travaux – Bâtiment d'entreposage préfabriqué**

Considérant que les travaux de construction du bâtiment d'entreposage préfabriqué sont terminés;

Considérant que la Municipalité de Boischatel a effectué une retenue de 10 % du montant à payer aux Entreprises QuébecHaB Ltée;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder au paiement du solde des sommes retenues, soit un montant de 73 870 \$, taxes incluses.

2022-06-185

18. Adoption du budget révisé 2022 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré

Considérant que l'OMH de la Côte-de-Beaupré a adopté son budget 2022 révisé;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du budget 2022 révisé de l'OMH de la Côte-de-Beaupré;

Considérant que le conseil municipal approuve le budget 2022 révisé de l'OMH de la Côte-de-Beaupré et s'engage à assumer sa quote-part;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2022 révisées de l'OMH de la Côte-de-Beaupré.

2022-06-186

19. Autorisation – Vente d'une parcelle de terrain

Considérant que le conseil municipal désire se départir du lot 4 210 612;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à débiter les démarches pour la vente et à signer les documents nécessaires à la vente du lot 4 210 612.

2022-06-187

20. Demande d'aide financière – Fonds des régions et ruralité – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Considérant que la Municipalité de Boischatel a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité;

Considérant que la Municipalité de Boischatel et la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré désirent présenter un projet d'entente intermunicipale pour la fourniture de ressources humaines en matière de gestion d'eau potable dans le cadre de l'aide financière;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- **Que** le conseil de la Municipalité de Boischatel s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale pour la fourniture de ressources humaines en matière de gestion d'eau potable et à assumer une partie des coûts;
- **Que** le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- **Que** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité;
- **Que** le maire et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

2022-06-188

21. Demande de relocalisation de l'École de Boischatel – Bâtiment du Bocage

Considérant que la côte de l'Église est la seule rue collectrice menant directement au boulevard Sainte-Anne et qui assure ainsi la desserte de la Municipalité de Boischatel;

Considérant le nombre important de passages de véhicules dans la côte de l'Église, soit plus de 7000 par jour;

Considérant que le bâtiment du Bocage de l'École de Boischatel est situé dans la côte de l'Église et accueille plus de 200 élèves du préscolaire et de 1^{ère} année, en plus du transport par autobus;

Considérant que le bâtiment du Bocage ne possède pas le nombre nécessaire de stationnements pour ses utilisateurs;

Considérant que le bâtiment du Bocage ne possède pas la desserte automobile nécessaire pour accueillir les parents et les enfants au début et à la fin des classes;

Considérant les problématiques causées à la circulation dans la côte de l'Église, principalement aux abords du bâtiment du Bocage;

Considérant les enjeux majeurs de sécurité routière liés à la présence accrue des véhicules routiers et des piétons;

Considérant que la Municipalité souhaite rendre disponible un terrain qui permettrait la relocalisation du bâtiment du Bocage;

Considérant que la relocalisation du bâtiment du Bocage permettrait d'avoir les cases de stationnement et la desserte nécessaire;

Considérant que la relocalisation du bâtiment du Bocage éliminera les engorgements causés par le transport des élèves et assurera la sécurité dans la côte de l'Église de façon permanente;

Considérant que les démarches avec la Commission scolaire des Premières-Seigneuries n'ont pas permis d'arriver à une entente afin de relocaliser le bâtiment du Bocage;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement qu'une demande d'intervention soit effectuée par le maire auprès du Gouvernement du Québec afin de régulariser la situation de façon définitive.

2022-06-189

22. Autorisation de signature – Entente École secondaire Saint-Jean-Eudes

Considérant la demande de l'École secondaire Saint-Jean-Eudes en lien avec la location de glace à l'aréna de Boischatel pour les élèves-athlètes du profil hockey pour l'année scolaire 2022-2023;

Considérant que l'École secondaire Saint-Jean-Eudes confirme que des élèves-athlètes du profil hockey proviennent de Boischatel;

Considérant la disponibilité des heures de location de glace;

Considérant la volonté du conseil de soutenir les jeunes dans la pratique d'activités sportives;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à signer l'entente de tarification pour la saison 2022-2023.

2022-06-190

23. Embauche – Adjointe à la comptabilité

Considérant le changement de poste de madame Caroline Gauvin;

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'une adjointe à la comptabilité;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée ;

Considérant le processus de sélection des candidats ;

Considérant que la candidate proposée rencontre les exigences du poste;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l'embauche de madame Stéphanie Côté au poste d'adjointe à la comptabilité selon les conditions prévues à la convention collective.

2022-06-191

24. Embauche – Agente de secrétariat

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'une agente de secrétariat;

Considérant que madame Maryse Renaud occupe le poste d'agente de secrétariat de façon temporaire ;

Considérant que la candidate proposée rencontre les exigences du poste;

Considérant la recommandation de la coordonnatrice aux communications;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de procéder à l'embauche de madame Maryse Renaud au poste d'agente de secrétariat selon les conditions prévues à la convention collective.

TRAVAUX PUBLICS

2022-06-192

25. Autorisation de dépenses – Fourniture de pavage en vrac 2022

Considérant la nécessité de procéder à l'achat de pavage en vrac pour la saison 2022;

Considérant le Règlement numéro 2019-1084 sur la gestion contractuelle;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant les demandes de prix effectuées par le directeur des travaux publics;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'achat de pavage en vrac pour un montant n'excédant pas 30 000 \$ incluant les taxes au prix le plus bas selon les disponibilités du type de bitume, au moment d'effectuer des travaux de pavage pour la saison 2022.

- 2022-06-193 **26. Autorisation de dépenses – Signaleurs – Travaux de réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès**
- Considérant** la circulation aux abords des travaux de réfection des rues Tardifs, Gravel, Vézina et des Grès;
- Considérant qu'**il est nécessaire d'avoir des signaleurs afin d'assurer la sécurité routière et la fluidité de la circulation;
- Considérant** l'offre de Construction & Pavage Portneuf inc.;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser la présence de signaleurs pour les travaux de réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès, et ce, pour un montant journalier estimé à 443,30 \$, plus les taxes.
- Ces sommes seront prises à même le Règlement d'emprunt numéro 2020-1103.
- 2022-06-194 **27. Autorisation de dépenses – Équipements de déneigement – Chargeur sur roues**
- Considérant qu'**il est nécessaire de procéder à la modification d'équipements de déneigement pour un chargeur sur roues;
- Considérant** la demande de prix effectuée par le directeur du service des travaux publics;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser une dépense estimée à 15 908,89 \$ plus les taxes à la compagnie Groupe Déziel inc. pour la modification d'équipements de déneigement pour un chargeur sur roues.
- Ces sommes seront prises à même le Règlement d'emprunt numéro 2022-1130.
- 2022-06-195 **28. Travaux d'infrastructures – Route des Trois-Saults**
- Considérant** les travaux d'infrastructures à effectuer sur la route des Trois-Saults;
- Considérant** le projet d'entente relative aux travaux municipaux Développement des Trois-Saults;
- Considérant** le Règlement numéro 2022-1136 *créant une réserve financière pour le paiement des dépenses liées aux infrastructures municipales (construction ou entretien)*;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement que les sommes nécessaires aux travaux d'infrastructures à effectuer sur la route des Trois-Saults attribuables à la Municipalité soient prises à même la réserve financière.

URBANISME

- 2022-06-196 **29. Demande de permis au PIIA – CCU du 24 mai 2022**
- Considérant que** la demande suivante répond aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande suivante, avec les modifications proposées s'il y a lieu;
-

| No résolution CCU | Adresse | Objet de la demande | Modifications |
|-------------------|--------------------------|---|---------------|
| 220524-5a | 251, rue de l'Infanterie | Agrandissement du bâtiment principal (modification du parement extérieur) | |

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver la demande susmentionnée, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 24 mai 2022.

2022-06-197

30. Dérogation mineure – 5015, avenue Royale

Considérant le Règlement numéro 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Boischatel;

Considérant que cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme les éléments suivants:

- la marge de recul avant (rue Bourbeau) minimale de 4 mètres de l'agrandissement projeté au lieu des 6 mètres tel que prévu dans la zone M1-043 du Règlement de zonage numéro 2014-976.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation visant à rendre réputé conforme la marge de recul avant (rue Bourbeau) minimale de 4 mètres de l'agrandissement projeté au lieu des 6 mètres tel que prévu dans la zone M1-043 du Règlement de zonage numéro 2014-976.

2022-06-198

31. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1146 relatif à la démolition d'immeuble

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Daniel Morin qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement d'emprunt numéro 2022-1146 *relatif à la démolition d'immeuble*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2022-06-199

32. Adoption du projet de règlement numéro 2022-1146 relatif à la démolition d'immeuble

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 2022-1146 *relatif à la démolition d'immeuble*.

LOISIRS

2022-06-200

33. Nomination d'un superviseur – Entretien des équipements récréatifs

Considérant que le service des loisirs et de la culture doit procéder à la nomination d'un superviseur à l'entretien des équipements récréatifs;

Considérant que Monsieur Mario Lindsay occupe actuellement un poste de préposé à l'entretien des équipements récréatifs et se démarque dans ses fonctions;

Considérant que le candidat proposé répond aux exigences du poste et aux besoins du service des loisirs et de la culture;

Considérant la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Monsieur Mario Lindsay au poste de superviseur à l'entretien des équipements récréatifs, d'adopter la grille salariale en lien avec le poste et d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail.

INCENDIE

2022-06-201

34. Création de postes de lieutenant

Considérant l'évolution du service de sécurité incendie et les recommandations émises par la CNESST;

Considérant que le service de sécurité incendie désire revoir sa structure de commandement;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de créer trois (3) postes de lieutenant et d'autoriser le directeur général à négocier une entente avec le syndicat des pompiers.

DIVERS

35. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune

De la part de l'assistance :

- Entente de partenariat pour la gestion de l'eau potable
- Règlement sur le contrôle des animaux – Chats

La période de questions a débuté à 20 h 48 et s'est terminée à 20 h 59.

2022-06-202

36. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 21 h.

ASSISTANCE : 4 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».